

RÈGLEMENT DU JEU

JEU CONCOURS « GAGNE TA LISTE DE NOËL »

ARTICLE 1

La Société EPSE JouéClub, dont le siège social se situe 26, rue Roger Touton, 33300 BORDEAUX-Nord organise du **07/10 au 15/11/2020 inclus** un jeu **sans obligation d'achat**.
Sont mises en jeu dans les magasins JouéClub et sur www.joueclub.fr les lots suivants : **5 e-cartes cadeaux JouéClub d'une valeur de 300€ chacune**.

ARTICLE 2

Ce jeu est véhiculé sur le site www.joueclub.fr.
Les participants doivent télécharger l'application mobile JouéClub et créer leur compte afin de pouvoir créer leur liste de cadeaux de Noël via la réalité augmentée.

ARTICLE 3

Le tirage au sort s'effectuera par un huissier à la fin de l'opération. Les participants gagnants seront contactés par JouéClub **à partir du 25/11** afin de leur faire parvenir leur e-carte cadeau par courrier électronique.

ARTICLE 4

Un tirage au sort interviendra parmi les clients qui auront **créé 1 compte et au minimum 1 liste de cadeaux sur l'application JouéClub** sur la période du jeu. Il y aura uniquement **1 gagnant par compte**.

ARTICLE 5

L'opération est réservée aux personnes résidant en France Métropolitaine, à Monaco et dans les Drom-Com, sauf membres de la société organisatrice et des sociétés participantes (parents alliés et personnel).
Toute participation de personne mineure est subordonnée à l'autorisation des parents.

ARTICLE 6

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événement indépendant de leur volonté, ils étaient amenés à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions et le retrait.
Leur responsabilité ne saurait être non plus recherchée à raison de tout dommage de quelque nature qui pourrait survenir au gagnant pendant la jouissance de son lot.

ARTICLE 7

Les dotations mises en jeu ne peuvent être ni échangées, ni remplacées, ni faire l'objet d'une contrepartie financière.
La société JouéClub gardera les coordonnées des gagnants/participants pour leur faire éventuellement parvenir des informations sur ses produits.
Les gagnants et participants disposent cependant d'une faculté d'opposition. Les gagnants disposeront d'un libre droit d'accès et de modification prévue par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

ARTICLE 8

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement

E.P.S.E Groupement d'Achat

Siège social : 26 rue Roger Touton 33300 BORDEAUX Nord – Adresse postale Cidex 36 – 33083 Bordeaux Cedex
SA Coopérative à capital variable – SIRET 457 207 249 00014 – Code APE 511 U